



Sous-comité du saumon du Yukon
C.P. 31094
Whitehorse (Yn)
Y1A 5P7

envoyé par courriel à :
FOPO@parl.gc.ca

Remarque : Ce mémoire se compose en premier lieu d'une argumentation et puis d'une synthèse sur l'état du saumon du Yukon et enfin.

Le 12 février 2024

Comité permanent des pêches et des océans (FOPO)

Objet : **Article 108 (2) du Règlement – Étude sur la durabilité des stocks de saumon du Pacifique dans les bassins versants des rivières Alsek et Porcupine et du fleuve Yukon au Canada**

Chères et chers membres du FOPO,

Nous vous remercions tout d'abord pour cette occasion que vous nous donnez de contribuer à l'étude sur la viabilité des stocks de saumon dans les bassins versants des rivières Alsek et Porcupine, ainsi que du fleuve Yukon. Il s'agit d'une étude extrêmement importante, tant dans le sujet que pour le moment où nous la menons. En effet, les stocks de saumon du fleuve Yukon et de la rivière Porcupine ont atteint des niveaux historiquement bas. Les stocks de la rivière Alsek sont en meilleure forme, mais requièrent également toute notre vigilance. La perte du saumon du Yukon serait dévastatrice à la fois pour la population du Yukon – notamment les Indiens, mais aussi pour le pays tout entier et le reste du monde.

Ce mémoire est présenté au nom du Sous-comité du saumon du Yukon (le « Sous-comité » ou « SCSY »). L'article 16.7.17 des ententes définitives conclues avec des Premières Nations du Yukon (les « Ententes ») prévoit que le Sous-comité est :

« le principal mécanisme de gestion du saumon au Yukon ».

L'article 16.7.17.11 des Ententes prévoit que :

« Le Sous-comité [...] peut présenter au ministre et aux Premières Nations du Yukon des recommandations sur toute question se rapportant au saumon, à son habitat et à sa gestion, y compris sur les mesures législatives, les activités de recherche, les politiques et les programmes en la matière. »

L'article 2.2.1 des Ententes prévoit que ces instruments constituent :

« des accords sur des revendications territoriales au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ».

Les dispositions prises dans les Ententes constituent des engagements solennels qui prévalent sur toute loi ou politique des gouvernements du Canada ou du Yukon qui serait incompatible avec les modalités des Ententes. Il existe actuellement onze Ententes au Yukon. Les troisième et quatrième dispositions du préambule de chacune des Ententes stipulent que :

« les parties à la présente entente désirent reconnaître et protéger un mode de vie fondé sur les rapports économiques et spirituels (à savoir une économie traditionnelle) qu'entretiennent les Indiens du Yukon avec la terre. »

« les parties à la présente entente désirent encourager et protéger la culture distincte des Indiens du Yukon et leur bien-être sur le plan social. »

Le chapitre 16 des Ententes énonce entre autres l'objectif suivant :

« Assurer la préservation et l'épanouissement de la culture, de l'identité et des valeurs des Indiens du Yukon. »

Il s'agit là d'un élément central de l'intention des Ententes. Pour atteindre cet objectif, les stocks de saumon du Yukon doivent présenter une vitalité et une abondance suffisante pour contribuer à préserver la culture et l'identité des Indiens du Yukon. Si les stocks de saumon ne permettent plus d'assurer le bien-être physique et culturel des Indiens, les engagements énoncés dans les Ententes définitives conclues avec les Premières Nations du Yukon seront caducs.

Du bien-être du saumon du Yukon découle le bien-être des Indiens, ainsi que de la population yukonnaise et canadienne.

Il incombe donc à tous les gouvernements du Canada, notamment au gouvernement fédéral ainsi qu'aux gouvernements territorial et des Premières Nations du Yukon, de déployer tous les efforts possibles pour préserver et protéger le saumon du Yukon. Cette responsabilité implique des modifications fondamentales de la législation et des politiques fédérales et territoriales, une responsabilité toutefois incluse dans l'Entente conclue avec le Yukon.

Le saumon du fleuve Yukon

Treize des quatorze territoires traditionnels des Premières Nations du Yukon sont situés dans le bassin versant du fleuve Yukon ou font partie de ce bassin. La seule exception est la Première Nation de Liard. Le saumon quinnat et le saumon kéta du fleuve Yukon ont toujours été l'un des principaux piliers de la culture et du bien-être des Premières Nations du territoire.

Jusque tout récemment, le saumon quinnat et le saumon kéta constituaient un élément essentiel de la subsistance de ces Premières Nations.

Les Gwitchin Vuntut, dans le Nord du Yukon, pêchent le saumon quinnat, le saumon kéta et le saumon coho sur la rivière Porcupine, un important affluent du fleuve Yukon où elle se jette en

Alaska. Les montaisons de saumons quinnats et kétas dans la rivière Porcupine et dans le cours principal du fleuve Yukon au Canada présentent le même état de vitalité et d'abondance. En conséquence, toutes les références au saumon quinnat et au saumon kéta d'origine canadienne dans le présent document désignent autant les salmonidés de la rivière Porcupine que ceux du fleuve Yukon.

Le saumon coho est également présent dans la rivière Porcupine, mais il est relativement peu connu, car il effectue ses montaisons et fraie sous la glace. Il ne sera pas question dans ce mémoire du saumon coho de la rivière Porcupine, si ce n'est pour préconiser que des recherches complémentaires – à la fois scientifiques et traditionnelles – soient entreprises pour mieux comprendre la montaison de cette espèce dans cette rivière. On s'attend en effet à ce que les mesures visant à restaurer et à protéger le saumon quinnat et le saumon kéta du cours principal du fleuve Yukon protègent également le saumon coho.

Les membres des Premières Nations de Champagne et de Aishihik au Yukon pêchent principalement sur la rivière Alsek, qui ne fait pas partie du bassin hydrographique du fleuve Yukon. Le saumon de la rivière Alsek, en particulier le saumon sockeye, présente une bien meilleure vitalité que le saumon du fleuve Yukon, raison pour laquelle le présent document s'attache plutôt à ce dernier.

- Le saumon quinnat la rivière Alsek nécessite protection, mais celui du fleuve Yukon nécessite une protection urgente.

Les stocks de saumon du fleuve Yukon sont en effet historiquement au plus bas : le saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne est en voie d'extinction, et les stocks de saumon kéta sont également au plus bas. Les causes de ce déclin sont multiples.

1) Les prises en mer de saumons du fleuve Yukon dans le cadre de la pêche au colin de l'Alaska constituent un des premiers facteurs.

- Les chiffres exacts ne sont pas connus. Les administrations alaskiennes s'efforcent de programmer l'ouverture de la pêche au colin en conséquence afin d'éviter la prise de saumons du fleuve Yukon, mais les pêcheurs de subsistance de l'Alaska estiment que des dizaines de milliers de saumons quinnats et kétas juvéniles continuent d'être capturés lors de la pêche au colin dans la zone M du Pacifique Nord, au large de la péninsule de l'Alaska. Ces saumons ne sont pas conservés; ils sont rejetés morts dans l'océan.

Des mesures supplémentaires doivent être prises pour réduire ces interceptions maritimes. Il n'est pas acceptable de promouvoir l'industrie du colin au détriment du saumon du fleuve Yukon.

2) L'alevinage en Asie et en Amérique du Nord est un autre facteur majeur du déclin du saumon quinnat du fleuve Yukon. Il existe au moins deux cents écloséries au Canada, aux États-Unis, au Japon, en Corée et en Russie qui déversent des milliards de saumons roses et kétas dans l'océan Pacifique Nord. Les saumons d'élevage représentent aujourd'hui plus de 40 % de la biomasse du saumon dans le Pacifique Nord. Ces saumons d'élevage entrent en concurrence alimentaire avec les espèces sauvages. Les saumons du fleuve Yukon sont ainsi stressés et ont du mal à grossir pour leur long voyage de retour.

- Le saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne a la plus longue migration de frai de tous les saumons au monde.
- Cette espèce représente également l'un des plus gros saumons quinnats au monde. Traditionnellement, un grand pourcentage d'entre eux revenaient frayer à l'âge de 7 ans. (Il s'agissait là de véritables « gros poissons », dont beaucoup atteignaient bien plus de 50 livres). Malheureusement, cette classe d'âge des 7 ans a considérablement diminué.
- En moyenne, les saumons quinnats du fleuve Yukon d'origine canadienne sont deux fois moins gros qu'il y a 30 ans.
 - Ces derniers étaient autrefois dodus et robustes, caractérisés par des ventres bombés et des poches à œufs volumineuses. Ils présentent aujourd'hui davantage une forme mince et effilée.
- D'énormes quantités de saumons quinnats disparaissent entre le sonar de Pilot Station, près de l'embouchure du fleuve, et le sonar d'Eagle, jouxtant la frontière canadienne. En raison de la malnutrition, ils manquent de ressources pour atteindre la frontière.

Les écloseries sont sans aucun doute l'un des principaux facteurs du déclin du saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne. Or résoudre ce problème impliquera une importante coopération internationale. Bonne nouvelle toutefois : les membres américains du Comité du fleuve Yukon semblent disposés à collaborer avec le Canada.

3) Un autre facteur important du déclin du saumon du fleuve Yukon d'origine canadienne, et en particulier du saumon quinnat, est la destruction des habitats de frai, de croissance et d'hivernage causée par l'exploitation minière et autres activités industrielles sur le territoire du Yukon. La répartition du saumon quinnat du fleuve Yukon pour le frai est relativement bien connue, mais on sait peu de choses sur la répartition de la population juvénile de ce saumon lors des périodes de croissance et d'hivernage.

- Les juvéniles passent une année entière en eau douce avant d'effectuer leur migration vers l'océan. Souvent, ils y gardent la même masse corporelle et passent l'hiver dans les mêmes cours d'eau que ceux dans lesquels ils naissent.

Il ne suffit pas de protéger les frayères du saumon quinnat. Pour bien gérer et maintenir la population du saumon quinnat du fleuve Yukon, il nous faut protéger ses habitats de croissance et d'hivernage. Pour ce faire, il nous faut de plus grandes connaissances sur leur habitat et de meilleurs mécanismes garantissant que celui-ci n'est pas endommagé.

Confusion (ou complaisance) en matière de compétence et de responsabilité

Une confusion (ou une complaisance) règne actuellement sur la question de savoir qui est responsable de la gestion des salmonidés au Yukon. Le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) est le principal responsable des salmonidés dans la zone riveraine, ainsi qu'en théorie dans d'autres zones de manière générale. Mais les terres du Yukon, y compris les terres en amont où les saumons fraient, grandissent et passent l'hiver, relèvent du gouvernement du Yukon.

- On a tendance à considérer que l'habitat du saumon se termine au niveau ou à proximité de la ligne des hautes eaux des cours d'eau douce (cours d'eau et lacs), ou dans une zone

riveraine non définie. Considérer cet habitat de manière plus globale consisterait à y prendre en compte les effets des phénomènes et activités se déroulant dans les cours d'eau et dans les zones en amont de l'habitat du saumon.

Le gouvernement du Yukon affirme que la gestion des salmonidés relève du gouvernement du Canada et prend par conséquent peu de mesures pour protéger le saumon dans le cadre de la réglementation de l'utilisation des terres du Yukon, comme l'exploitation minière. Or le gouvernement du Canada s'en remet lui-même au gouvernement du Yukon lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'utilisation des terres au Yukon. Il en résulte que l'habitat du saumon au Yukon n'est pas bien protégé et qu'aucun des deux gouvernements n'en assume fermement la responsabilité.

Dans le même temps, les gouvernements du Canada et du Yukon se sont engagés par traité à protéger le mode de vie et le bien-être des Premières Nations du Yukon, qui dépend intrinsèquement du saumon. Compte tenu de la crise actuelle du salmonidé, il serait bon que les deux gouvernements honorent les engagements pris dans le cadre des traités et s'engagent fermement dans la protection de l'habitat du saumon au Yukon.

L'exploitation minière au Yukon a considérablement endommagé l'habitat du saumon sur plusieurs cours d'eau du territoire. La *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* n'a pratiquement pas été modifiée depuis 1906. À l'époque, le territoire du Yukon était vu comme une terre gelée et inutilisable, dont la seule valeur était l'or présent dans les graviers de la rivière Klondike. Les droits conférés aux exploitants d'or dans le cadre du système de « libre accès » de 1906 (actuel) leur confèrent des droits d'utilisation des terres et de l'eau prioritaires par rapport à tous les autres utilisateurs, y compris – dans la pratique – les Premières Nations qui pratiquent une utilisation de subsistance.

Le MPO supervise la Yukon Placer Authorization¹ en vertu de l'article 35 (2) de la *Loi fédérale sur les pêches*. Or cette autorisation permet :

« la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson ».

Les cours d'eau, dans le cadre de l'autorisation, sont classés en fonction du type et de l'abondance des poissons qui y vivent. Différentes conditions et modalités sont appliquées aux dommages et aux rejets autorisés dans ces cours d'eau : en théorie, les cours d'eau à saumon sont interdits à l'exploitation minière. Toutefois, les cours d'eau dans lesquels le saumon quinnat grandit et passe l'hiver n'ont pas encore été bien identifiés. Par ailleurs, même lorsque ces cours d'eau sont connus, la culture minière historique du Yukon et l'absence consciente d'application de la réglementation font mettre de côté les préoccupations relatives à l'habitat du saumon.

Le Canada a délégué ses pouvoirs de gestion et de réglementation des terres du territoire au gouvernement du Yukon. Or l'État canadien ne peut continuer à permettre à ses mandataires de

¹ L'Autorisation relative aux travaux ou activités ayant des répercussions sur l'habitat des poissons dans certains cours d'eau désignés du territoire Yukon – bassin hydrographique du fleuve Yukon a été adoptée pour la première fois en 2008.

violier les engagements pris dans le cadre des traités et continuer à fermer les yeux sur la destruction de l'habitat du saumon. Si le gouvernement du Yukon n'est pas disposé à prendre des mesures effectives pour restaurer et protéger l'habitat du saumon, le Canada doit intervenir et légiférer. L'habitat du saumon au Yukon doit être restauré et protégé, indépendamment de ce que le gouvernement du Yukon prévoit.

L'or et les autres minerais précieux présents sur le territoire ne sont pas prêts de disparaître, contrairement au saumon quinnat du Yukon qui est en voie d'extinction. Tant que les lois et pratiques minières du Yukon n'auront pas été adaptées au 21^e siècle, il est nécessaire que les gouvernements du Canada et du Yukon mettent un frein à la prospection et à l'exploitation minières exécutées dans des zones d'habitat du saumon. Il est également nécessaire que des études approfondies soient entreprises pour recenser, en plus des habitats de frai du saumon kéta, coho et sockeye, les habitats de frai, de croissance et d'hivernage du saumon quinnat.

4) La surpêche dans les pêcheries commerciales et de subsistance en Alaska, sans aucun doute, contribue au déclin du saumon d'origine canadienne. L'Alaska n'a pas la même définition que le Canada en ce qui concerne la notion de « subsistance ». Au Canada, seuls les Autochtones peuvent pratiquer la pêche de subsistance. En Alaska, toute personne disposant d'un faible revenu ou vivant dans une communauté isolée peut pratiquer ce type de pêche.

- Il existe en Alaska environ 20 communautés accessibles par avion dans le bassin versant du fleuve Yukon, contre une seule au Yukon (Old Crow sur la rivière Porcupine). Au regard de l'accès aux magasins d'alimentation et du coût des produits, les pêcheurs de subsistance de l'Alaska sont plus dépendants du saumon du fleuve Yukon que les pêcheurs de subsistance du Canada. Du point de vue de l'identité culturelle et spirituelle, les deux populations autochtones, au Canada et aux États-Unis, sont touchées de la même manière par le déclin du saumon du fleuve Yukon.

À l'heure actuelle toutefois, la pêche en cours d'eau en Alaska n'est pas un facteur décisif. La pêche commerciale de ce type n'est plus en activité depuis au moins 5 ans. En outre, il n'existe plus de pêche dirigée de subsistance pour les saumons du fleuve Yukon d'origine canadienne. Il reste encore des prises accidentelles de saumon d'origine canadienne lors de la pêche estivale de saumon kéta en Alaska, mais celles-ci semblent avoir été réduites autant que possible, tout en permettant néanmoins la pêche de saumon kéta en montaison d'été.

5) Le changement climatique en revanche, qui provoque un réchauffement des eaux de l'océan et du fleuve Yukon, domine tous les autres facteurs. Le saumon est un poisson poïkilotherme (à sang froid). Plus l'eau est chaude donc, plus le saumon use d'énergie pour nager. L'eau plus chaude inhibe également la croissance, et oblige les saumons à dépenser plus d'énergie lors de la migration. Ainsi, un grand nombre de saumons quinnats du fleuve Yukon meurent lors de la montaison vers le Canada, parce qu'ils n'ont plus de réserves de graisse.

Le réchauffement de l'eau augmente également la contraction de maladies mortelles comme l'ichthyophonose, qui touche de plus en plus de saumons quinnats du fleuve Yukon.

Comme pour beaucoup d'autres espèces, le sort du saumon d'origine canadienne est étroitement lié à celui de la planète. Si nous ne mettons pas rapidement un frein au réchauffement climatique, tout autre effort visant à préserver le saumon du fleuve Yukon d'origine canadienne risque d'être vain.

Certes, il s'agit d'un problème que le Canada ne peut résoudre seul, et qui implique une coopération internationale. Mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras; nous avons les moyens d'agir. La première étape consiste pour le Canada à donner le bon exemple : pour le bien de notre saumon et de notre population, le Canada doit prendre des mesures efficaces et immédiates pour réduire de manière significative les émissions de carbone.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et son approche en matière de gestion des pêches

L'approche actuelle du MPO en matière de gestion des pêches consiste à assurer « la prospérité économique du secteur de la pêche² ». Dans la pratique, cela signifie que la gestion des pêches vise à maintenir les profits de l'industrie, dont ceux des industries de la pêche et du tourisme. C'est ainsi que le Canada justifie l'existence de l'aquaculture et de l'alevinage. C'est aussi ce qui autorise les chalutiers à étendre leur zone de pêche au nord et à y ratisser les fonds de l'océan Pacifique. Tout tourne autour de l'argent.

Or nous constatons bien, au vu de la réalité actuelle – à savoir l'effondrement des stocks de saumon –, que cette approche n'est pas durable. Il est plus important de préserver la vitalité des stocks de saumon sauvage pour les générations futures que d'assurer la prospérité économique à court terme de quelques groupes d'intérêt. Le MPO ne peut continuer à faire de la « prospérité économique » son principal objectif en matière de gestion des pêches. D'un point de vue moral, culturel et juridique, le respect des engagements pris dans les ententes définitives conclues avec les Premières Nations du Yukon est plus important que la prospérité économique, tout comme l'est la préservation des merveilles naturelles de ce monde pour les générations futures.

Il y aurait beaucoup à dire encore sur le sujet, mais cela dépasse bien entendu le cadre de ce mémoire. Ce qu'il faut retenir, c'est que le respect des engagements pris dans le cadre des traités ainsi que la protection de l'environnement ne sont pas toujours compatibles avec la croissance économique. Certains sacrifices sont nécessaires pour le bien de tous.

Le rôle des écloséries dans la sauvegarde du saumon du Yukon

Si les écloséries jouent un rôle important dans la sauvegarde du saumon du Yukon, elles ne peuvent constituer l'unique solution. Les principes de restauration de l'Accord sur le saumon du fleuve Yukon (ASFY) sont les suivants :

1. *« Les programmes et projets de restauration et de conservation doivent être compatibles avec la protection des stocks de saumon sauvage existants et des habitats dont ils dépendent. »*

² Extrait du document de discussion du MPO sur la pêche au saumon, août 2023 : Promouvoir une approche écosystémique de la gestion des pêches.

2. Compte tenu de la nature sauvage du fleuve Yukon et de ses stocks de saumon, ainsi que des risques substantiels découlant d'une restauration à grande échelle par reproduction artificielle, de telles activités de restauration ne sont pas envisageables à l'heure actuelle.

3. La reproduction artificielle ne doit pas être utilisée comme substitut à une réglementation effective de la pêche, ni à la gestion ou à la protection des stocks et des habitats. »

Le saumon quinnat sauvage d'origine canadienne du fleuve Yukon est une espèce unique de salmonidés. Ce saumon passe une année entière à grandir et à hiverner en eau douce avant de migrer vers l'océan. Le saumon quinnat du fleuve Yukon a la plus longue migration de tous les saumons au monde. Ils sont de constitution robuste et de grande taille. Beaucoup ne reviennent qu'à l'âge de 7 ans. Il n'est donc pas du tout certain qu'une éclosérie puisse reproduire cette espèce.

Ainsi, le saumon quinnat produit dans l'éclosérie du barrage de Whitehorse est très différent du saumon sauvage du fleuve Yukon. Ces poissons ne passent pas l'hiver en eau douce : ils effectuent leur dévalaison au cours de l'été de leur relâche.

Lorsqu'ils reviennent, ces saumons d'élevage sont plus jeunes et nettement plus petits que leurs cousins sauvages. Un grand pourcentage des saumons quinnats d'éclosérie qui reviennent sont des mâles juvéniles. Ceux qui reviennent sous forme adulte sont plus petits que leurs cousins sauvages et présentent une forme mince et effilée. Les femelles portent moins d'œufs et les mâles moins de laitance. La plupart des saumons d'élevage ne sont ainsi que de tristes imitations de leurs cousins sauvages.

Les parties à l'accord étudient actuellement le potentiel des écloséries de conservation à petite échelle dans quelques zones sélectionnées, mais les membres du Comité du fleuve Yukon des deux pays ont clairement indiqué que les écloséries sont à utiliser en dernier recours, à savoir qu'elles ne devraient pas être utilisées tant que les autres mesures n'ont pas été épuisées, notamment les mesures visant à :

1. Restaurer et protéger l'habitat du saumon quinnat dans l'ensemble de l'écosystème du fleuve Yukon, y compris les aires d'alimentation marines, les habitats de migration, de frai, de croissance et d'hivernage situés dans le fleuve, ainsi que les terres situées en amont qui sont drainées dans ces habitats;
2. Réduire les interceptions en mer;
3. Réduire la production de saumon rose et de saumon kéta dans les écloséries du Pacifique Nord;
4. Agir pour inverser les tendances climatiques.

Le moyen le plus simple pour les gouvernements de faire disparaître les problèmes – au moins temporairement – est d'y injecter de l'argent. Le gouvernement du Yukon s'est désormais engagé à soutenir les écloséries pour restaurer le saumon du Yukon. Mais sans engagement réel à protéger et à restaurer l'habitat du saumon, cette promesse n'est qu'un vœu pieux : la question du saumon au Yukon n'est pas un enjeu que l'on peut résoudre par l'argent; une nouvelle législation et un changement des valeurs sociétales sont également essentiels.

Plan de reconstitution des stocks de saumon quinnat d'origine canadienne

L'Accord sur le saumon du fleuve Yukon (ASFY) exige des parties (Canada et États-Unis) qu'elles élaborent un plan de reconstitution des stocks de saumon kéta et de saumon quinnat dans le cours principal du fleuve Yukon :

« Lorsque le nombre de montaisons tombe en dessous des niveaux cibles pour les stocks reconstitués [...], l'objectif du plan de reconstitution doit être de [...] reconstituer la montaison au cours des années de migration suivantes pour atteindre les objectifs de frai définis [...] » dans l'ASFY.

Ce sujet a été abordé lors des réunions du Comité du fleuve Yukon en janvier, avec des résultats encourageants. Les deux parties semblent désormais disposées à prendre des mesures significatives pour reconstituer les stocks de saumon quinnat d'origine canadienne.

- Cela fait des années que le Canada demande aux États-Unis de suspendre la pêche au saumon quinnat pendant au moins un cycle (7 ans), afin de permettre aux stocks de se reconstituer. Les États-Unis semblent désormais disposés à l'envisager. Ce point sera abordé plus en détail lors de la réunion d'avril du Comité d'experts.

Par ailleurs, le ministère des Pêches et des Océans œuvre présentement à inscrire le saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne sur la liste des principaux stocks, ce qui rend obligatoire un plan de reconstitution pour cette espèce.

Cette initiative est prometteuse, mais ne sera pas possible sans un engagement fort et coordonné de tous les gouvernements présents sur le territoire, à savoir les gouvernements des Premières Nations, le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada. Ceci passe notamment par la clarification entre le gouvernement du Canada et celui du Yukon de leurs responsabilités respectives à l'égard du saumon et de son habitat au Yukon.

- Le ministère des Pêches ne peut s'en remettre au seul gouvernement du Yukon lorsqu'il s'agit de protéger l'habitat du saumon dans les affluents du fleuve Yukon, où le saumon croît, fraie et passe l'hiver, ainsi que les terres situées en amont de cet habitat riverain.
- Quant au gouvernement du Yukon, il ne peut se dégager de sa responsabilité de protéger l'habitat du saumon en déclarant que les salmonidés relèvent de la responsabilité du Canada.
 - Les gouvernements du Canada et du Yukon doivent collaborer, en toute bonne foi, pour protéger l'habitat du saumon au Yukon, tant dans les zones riveraines que dans les terres situées en amont de ces zones.

Cette initiative de reconstitution ne sera pas non plus possible sans une réelle volonté de changer les pratiques actuelles d'utilisation des terres au Yukon.

- Il nous faut bâtir une meilleure connaissance des lieux où le saumon quinnat croît et passe l'hiver. Dans l'attente de ces connaissances, l'exploitation minière et les autres formes d'exploitation industrielle doivent se fonder sur le principe de précaution.
- Nous devons restaurer de façon active les habitats endommagés du saumon sur les rivières Klondike, Sixtymile et d'autres cours d'eau qui abritaient d'abondantes populations de saumons avant l'exploitation minière.
- Des travaux effectifs d'assainissement sur les sites miniers abandonnés du Yukon sont nécessaires, notamment pour la mine Faro dans le bassin hydrographique de Pelly et la mine de Clinton Creek dans le bassin hydrographique de la rivière Fortymile.

- Le bassin de Pelly est un important producteur de saumon quinnat.
- Le bassin de la rivière Fortymile accueille également le saumon quinnat.
- Nous ne devrions pas dépenser des dizaines de millions de dollars pour créer des infrastructures destinées à la mine Casino, qui n'a pas encore été approuvée, alors que ce projet n'a toujours pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
 - Nous ne savons pas encore si une digue à rejets peut être construite et entretenue de manière à protéger les stocks de saumon kéta qui frayent dans le crique Dip Creek, immédiatement en aval de la digue à rejets proposée.
 - Si elle est construite, il s'agira de la plus grande digue à rejets au monde.
- Nous devons améliorer considérablement l'échelle à poissons du barrage hydroélectrique de Whitehorse et construire des canaux de dévalaison pour les alevins de saumon qui tentent de migrer depuis l'amont du barrage.
 - Actuellement, plus de la moitié des alevins qui dévalent au barrage de Whitehorse sont tués ou gravement blessés en passant par les turbines ou en tombant par-dessus l'évacuateur de crues.
 - Seuls environ 65 % des saumons qui entrent dans l'échelle à poissons de Whitehorse parviennent à en atteindre le sommet.
- Nous devons installer une échelle à poissons et un canal de dévalaison au barrage de Mayo.
 - Les saumons quinnats qui frayaient en amont du barrage de Mayo ont disparu. Il faut que ça change.

Sur la scène internationale, nous devons adopter une approche écosystémique pour sauver le saumon du fleuve Yukon d'origine canadienne, tant sur le continent nord-américain que dans l'océan. Cela nécessitera des efforts coordonnés de la part des États-Unis et d'autres pays qui pêchent et déversent des dizaines de millions de saumons roses et de saumons kétas d'élevage dans le Pacifique Nord.

Les efforts déployés actuellement pour reconstituer les stocks de saumon quinnat du Yukon sont une occasion en or de sauver l'une des plus incroyables montaisons de saumon de la planète. Toutefois, cela ne se fera pas sans la volonté de s'attaquer à tous les facteurs à l'origine du déclin. On n'y arrivera pas sans sacrifices. Des changements sociétaux et des pertes dans certains secteurs de l'économie seront inévitables.

En résumé, nous avons besoin que les gouvernements du Canada et du Yukon s'engagent à faire tout ce qui est nécessaire pour sauver nos saumons. Nous devons accorder la priorité à nos saumons.

Je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

Cordialement,



Tim Gerberding,
Président, SCSY

RÉSUMÉ DE LA SITUATION DU SAUMON DU FLEUVE YUKON

ENJEU :

- Le saumon quinnat et le saumon kéta du fleuve Yukon d'origine canadienne ont atteint des niveaux historiquement bas.
 - Le saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne est en voie d'extinction.
- Le saumon coho du fleuve Yukon est également en difficulté.
- Le saumon quinnat du fleuve Yukon effectue l'une des plus longues migrations de saumon au monde. Le kéta et le coho du fleuve Yukon ont également de très longues migrations.
- Le saumon du fleuve Yukon est particulièrement vulnérable aux pressions et aux conditions d'exploitation en eau douce et en mer en raison de ses longues migrations.

CONTEXTE :

- Historiquement, environ 45 % des saumons quinnats qui pénètrent dans l'embouchure du fleuve Yukon en direction de leurs frayères étaient d'origine canadienne. Environ 40 % des saumons kétas du fleuve Yukon étaient d'origine canadienne.
- En 2022 et en 2023, le retour de saumons quinnats dans les frayères au Canada n'a jamais été aussi bas. L'échappée de géniteurs correspondait à environ un tiers de l'objectif fixé dans le cadre de l'*Accord sur le saumon du fleuve Yukon*, un accord bilatéral, et à environ un quart de l'objectif préconisé par le Canada.
- Les quelques saumons quinnats qui reviennent au Canada font environ la moitié de la taille des saumons quinnats qui étaient de retour au Canada lors de l'entrée en vigueur de l'*Accord*, en 2001.
 - Cela se traduit par une réduction substantielle de la productivité.
- D'importantes quantités de saumons quinnats disparaissent dans le fleuve, entre les stations de comptage au sonar à Pilot Station et à Eagle, en Alaska. Les causes de ce dépérissement sont les suivantes :
 - le réchauffement de l'eau du fleuve Yukon causé par les changements climatiques;
 - l'augmentation de la concurrence marine avec les poissons d'élevage.
- Les retours du saumon kéta dans les frayères canadiennes sont également à des niveaux historiquement bas. En 2020, 2021 et 2022, les échappées de saumons kétas ont été parmi les plus faibles de l'histoire, à environ 25 % de l'objectif convenu dans le cadre de l'*Accord sur le saumon du fleuve Yukon*.
- Le kéta de la rivière Porcupine n'a pas atteint son objectif d'échappée au cours des six dernières années.
- Les éclosiers d'Asie et d'Amérique du Nord libèrent des milliards de kétas et de saumons roses dans l'océan Pacifique Nord. Cette situation impose un stress énorme au saumon sauvage du fleuve Yukon.
- Les prises accessoires de saumon du fleuve Yukon sont importantes dans les pêcheries de goberge et autres pêcheries marines en exploitation dans l'océan Pacifique Nord.
- En juillet 2023, le Sous-comité sur le saumon du Yukon a recommandé que les Premières Nations du Yukon exercent leur pouvoir de gérer leurs propres pêches et demandent à leurs concitoyens de ne pas pêcher le saumon quinnat dans le fleuve Yukon et ses affluents. C'était une première.
 - Lorsque les revendications territoriales du Yukon ont été réglées, les Indiens du Yukon pensaient qu'ils seraient toujours en mesure de pêcher à des fins de subsistance.

- L'objectif d'échappée de géniteurs pour les saumons quinnats et kétas d'origine canadienne est fixé par le Comité du fleuve Yukon, conformément à l'*Accord sur le saumon du fleuve Yukon*, qui figure en annexe du *Traité sur le saumon du Pacifique*. Le Comité du fleuve Yukon est composé de membres du Canada et des États-Unis, ainsi que de conseillers techniques.
- En 2022 et 2023, le Canada et les États-Unis ne sont pas parvenus à un consensus sur un objectif d'échappée de saumons quinnats. Le Canada a fixé l'objectif d'échappée de saumons quinnats à 55 000, tandis que les États-Unis ne se sont pas écartés de l'objectif précédemment convenu de 42 500 à 55 000.
- Les stocks canadiens de saumon du fleuve Yukon se portent moins bien que les stocks américains, bien que les stocks des deux pays soient en grande difficulté.

NOMBRE ACTUEL DE SAUMONS D'ORIGINE CANADIENNE :

- Saumon quinnat du fleuve Yukon – seuls 15 304 saumons ont franchi le sonar à Eagle en 2023 (le sonar de la frontière internationale, exploité par l'ADF&G et le MPO). En 2022, seuls 12 025 ont réussi. Ces chiffres sont bien en deçà de la moyenne annuelle de 2012 à 2021, qui était de 64 109. Ils sont également bien en deçà de l'objectif d'échappée conforme à la gestion provisoire convenu entre le Canada et les États-Unis, qui est de 42 000 à 55 000.
- Saumon kéta du cours principal du fleuve Yukon – 19 046 saumons kétas ont passé le sonar à Eagle en 2023. 20 263 l'ont passé en 2022. Ces chiffres sont bien en deçà de l'objectif d'échappée conforme à la gestion provisoire, qui est de 70 000 à 104 000.
- Saumon kéta de la rivière Porcupine au fleuve Yukon – 14 966 saumons kétas ont franchi le sonar d'Old Crow en 2023. 3 804 sont passés en 2022 (les incendies de forêt de 2022 ont interrompu le comptage pendant quelques jours). Ces chiffres sont bien en deçà de l'objectif d'échappée conforme à la gestion provisoire, qui est de 22 000 à 49 000.

MESURES POUR AMÉLIORER LA SITUATION :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan global de reconstitution de la population de saumon quinnat à l'échelle de l'écosystème, conformément à l'*Accord sur le saumon du fleuve Yukon* et à la *Loi sur les pêches*.
 - Cette démarche devrait être entreprise en collaboration avec les États-Unis.
 - Tous les gouvernements au Yukon doivent participer, y compris le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et les gouvernements des Premières Nations du Yukon.
- Examiner les modifications à apporter à l'*Accord sur le saumon du fleuve Yukon* pour :
 - étudier la qualité des échappées (taille et sexe) pour le saumon quinnat, en plus des chiffres bruts;
 - fixer un objectif d'échappée de géniteurs pour le saumon quinnat de la rivière Porcupine;
 - établir des accords bilatéraux de partage et des objectifs d'échappée pour le saumon coho;
 - augmenter les contributions au Fonds de rétablissement et de mise en valeur du fleuve Yukon, en prévoyant des rajustements annuels pour tenir compte de l'inflation.
- Renforcer la protection de l'habitat du saumon dans le bassin hydrographique et l'écosystème du fleuve Yukon.

- Moderniser les lois archaïques sur l'exploitation minière au Yukon afin de respecter les besoins de subsistance des Indiens du Yukon et de se conformer aux accords définitifs conclus avec les Premières Nations du Yukon.
- Veiller à ce que les projets industriels au Yukon (par exemple, les projets miniers et hydroélectriques) respectent et protègent le saumon.
- Prendre des mesures pour faire face au changement climatique (réchauffement des eaux, assèchement des eaux, diminution de la productivité des habitats océaniques, augmentation des infestations parasitaires, etc.)
- Contrôler et réduire les prises accessoires de saumon du fleuve Yukon (quinnat, kéta d'automne et coho).
- Surveiller et contrer les effets de la remise à l'eau de millions de saumons kéta dans l'océan Pacifique Nord par les écloséries.
 - Cela nécessitera une coopération internationale entre le Canada, les États-Unis, le Japon, la Corée et la Russie.
- Intensifier et améliorer les projets de restauration pour le saumon quinnat et le saumon kéta du fleuve Yukon.
- Les années où les montaisons sont faibles, fournir des aliments de substitution de qualité aux pêcheurs pratiquant la pêche de subsistance sur le fleuve Yukon, tant aux États-Unis qu'au Canada, afin qu'ils n'aient pas à pêcher pour nourrir leur famille.
- Utiliser les connaissances traditionnelles pour guider les décisions concernant le saumon du fleuve Yukon, y compris les objectifs en matière d'échappement des géniteurs.
- Soutenir les plans et programmes de protection du saumon indigène.